

A partir de janvier 2005, tous les salariés du privé comme du public, doivent travailler gratuitement un jour de plus par an. Cette journée dite de solidarité (fixée le lundi de pentecôte à défaut d'accord collectif) est destinée à financer un certain nombre de mesures en faveur des personnes âgées ou handicapées.

NON AU TRAVAIL GRATUIT



Suite au drame de la canicule de 2003 lors de laquelle plus de 15000 personnes âgées sont décédées, le Gouvernement Raffarin décide de créer une caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, financée par tous les salariés du pays. En contrepartie de cette journée de travail supplémentaire, non rémunérée, une contribution fiscale de 0,30% est prélevée sur la masse salariale des entreprises. Les recettes dégagées d'ici 2008 (2 milliards par an) doivent alimenter cette nouvelle caisse.

Une répartition plus équitable des richesses

Pour Sud santé sociaux, les caisses d'assurance maladie ont vocation à gérer tous les risques. La création d'une branche dépendance, ciblant une population, est contraire aux principes de solidarité et de notre conception de l'Assurance maladie. Il s'agit plutôt d'élargir ses missions et de renforcer ses moyens financiers, notamment d'en finir avec les exonérations massives de cotisations patronales. Mais le Gouvernement qui ne cesse de casser tous les mécanismes de solidarité qui existent actuellement, préfère inventer un nouvel impôt pour taxer les salariés.

Un dispositif insuffisant

Testé le 28 mars à l'occasion du lundi de Pâques dans le Gard, ce dispositif a surtout contribué à désorganiser la vie locale. Sa mise en oeuvre dans la confusion la plus totale s'est soldée par un énorme fiasco. Par ailleurs, on sait que les moyens dégagés ne sont pas à la hauteur des besoins et le Ministre de la Santé, Douste Blazy, a d'ores et déjà prévenu qu'un seul jour "ne suffira pas" à financer la dépendance. On ignore cependant tout des mesures que le Gouvernement prépare pour pérenniser et renforcer ce nouveau risque social. Sans doute allons-nous devoir encore sacrifier un autre jour férié et une part de nos salaires ?

Une réelle supercherie

Sous couvert de solidarité, cette opération de culpabilisation fait en réalité supporter aux seuls salariés l'essentiel des efforts qui doivent intervenir en faveur des personnes dépendantes. En effet, si une journée de travail non rémunérée représente une baisse de 0,50 % du salaire annuel, la contribution reversée par les entreprises est seulement égale à 0,30% de ce même salaire. Les patrons encaissent la différence. En réalité, Raffarin n'offre pas une journée de travail gratuite aux personnes âgées et handicapées, mais aux employeurs.

Un recul social sans précédent

Tout travail mérite salaire mais la loi du 30 juin 2004 qui oblige les salariés à travailler gratuitement rompt avec ce principe fondamental au droit du travail. Ce texte porte la durée légale annuelle du travail de 1600 heures à 1607 heures, remet en cause les conventions et accords collectifs de branche, les accords locaux dans la FPH, qui garantissent la réduction du temps de travail. L'obligation de travailler gratuitement sera plus durement ressentie par les millions de salariés qui ne bénéficient pas des 35 heures.

Une réaction collective s'impose

Sans réaction collective à ce dangereux précédent (depuis 1938, le temps de travail se réduisait), on peut tout imaginer en terme de reculs sociaux.

C'est pourquoi, la Fédération Sud Santé Sociaux déposera un préavis de grève le lundi de Pentecôte, 16 mai, pour exiger l'abrogation de ce dispositif. Elle appelle tous ses syndicats à préparer dans l'unité ce mouvement de grève nationale